

Vu SB
7/12/2017

Guy Jouhier

Acigné le 5 décembre 2017

Maire d'Acigné de 1989 à 2015

Vice-Pdt Rennes-Métropole de 1989 à 2015

Conseiller Général d'Ille et Vilaine de 1998 à 2011



à

Madame la Présidente

Chambre Régionale des Comptes de Bretagne



Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu me faire parvenir, par courrier daté du 08/11/2017, le rapport d'observations définitives de la C.R.C. relatif à l'examen de gestion de la commune d'Acigné.

Le citoyen « de base » que je suis redevenu, volontairement, en mars 2014, après 25 années de vie publique, est heureux de constater que la C.R.C. note que la « situation financière (de la commune) ne présente pas de risque particulier. »

Pour connaître la situation réelle de la commune et comparer celle-ci à des collectivités de même taille, le citoyen lambda, tout comme le public averti des réalités financières locales, devront puiser à d'autres sources.

En effet, l'analyse de cette bonne situation financière : - *excellent niveau de services, très bon niveau d'équipements, très faible endettement, fiscalité mesurée et stable, autofinancement élevé au point de réaliser pendant 5 ans les dépenses d'équipement sans emprunt,...* - dans une période au cours de laquelle les recettes, et notamment les dotations d'Etat, ont subi des baisses drastiques, n'inspire à la C.R.C. que cette appréciation du bout des lèvres (ou plutôt de la plume !) ...qui vaut, sans doute, approbation.

Je pensais, apparemment à tort, qu'un examen de gestion avait deux objectifs :

- Identifier d'éventuelles erreurs ou fautes commises dans l'application des lois et règlements relatifs à la gestion.
- Faire progresser, par des recommandations, les pratiques de bonne gestion pour tous les organismes publics.

J'ai bien compris que, en ce qui concerne Acigné, il faudra se contenter, en guise de constat de gestion conforme aux lois et règlements, de la formule enthousiasmante : « Sa situation financière ne présente pas de risque particulier ». Dont acte.

En ce qui concerne le 2^{ème} objectif, la C.R.C. aurait pu choisir de faire apparaître les raisons de la bonne situation financière de la commune. Ces raisons, contrairement à ce que la C.R.C. affirme dans le 2^{ème} paragraphe de la synthèse, ne sont pas liées à des « recettes fondées sur des bases fiscales dynamiques ». Cet argument vaudrait pour toutes les collectivités en croissance démographique. Or, nombre de celles-ci sont en très grave difficulté financière !

Les vraies raisons de cette bonne situation financière sont ailleurs :

- Un « train de vie » très modeste depuis plus de 30 ans, axé sur l'essentiel et l'indispensable pour pouvoir accompagner le développement de la commune,
- Un choix de gestion et d'investissement « en régie ». Les services à la population sont rendus directement par des agents communaux ou par des associations gérées par des bénévoles. Les opérations d'urbanisme sont conduites par les services municipaux et ne donnent pas lieu à la rémunération d'un aménageur privé.
- Une planification et un suivi quotidien rigoureux.
- Des moyens de contrôle internes à la fois souples et efficaces.

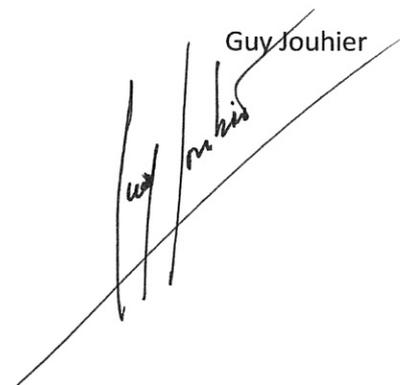
Cela a nécessité de la volonté politique, de l'investissement humain, de la rigueur, de la persévérance.

Enfin, il est surprenant que, sur un total des budgets communaux de 45 millions d'euros, la C.R.C. déploie son savoir-faire à mettre longuement en exergue deux sujets anecdotiques :

- pointer l'existence d'anciennes régies de recettes non clôturées mais pour nombre d'entre elles sans activité,
- préconiser une gestion par tableau de bord des véhicules de service et des tondeuses dont on a du mal à percevoir le gain d'efficacité espéré au regard du temps perdu en contrôles bureaucratiques.

En conclusion, je prends acte du rapport qui constate la bonne situation financière de la commune d'Acigné. Passionné par le service public, je regrette que le rapport passe à côté d'une analyse pertinente des choix, des actions et des efforts collectifs et constants que cela exige.

Veuillez croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma respectueuse considération.


Guy Jouhier